

**Bulletin de la Fraternité Saint-Pie X sur Lourdes, Pau, Tarbes et la Vallée de Luchon  
20, Chemin de l'Arrouza, 65100 Lourdes**

Bien chers fidèles,

Ce numéro du *Carillon*, plus développé qu'à l'ordinaire, est presque entièrement consacré à l'histoire des Jubilés et à leur esprit au cours de l'Histoire. Le cardinal Pie écrivait lors d'une Année Sainte : « *L'année dans laquelle nous sommes entrés est une de ces années à part, comme Dieu en a semées quelques-unes seulement çà et là dans le cours des âges, une de ces années dont tous les jours sont des jours choisis, dont tous les temps sont des temps propices. Chez le peuple chrétien, le Jubilé marque une halte salutaire sur la route longue et hasardeuse des siècles, à peu près comme le carême sur le chemin déjà trop périlleux des ans et des mois. Et certes, cette institution n'est nullement superflue. Si chaque jour a sa malice, chaque temps a aussi la sienne. C'est pourquoi les générations ont leur revue de conscience à faire comme les individus.* »

Si le Jubilé de cette année est en soi très traditionnel,<sup>2</sup> il n'en demeure pas moins qu'il faille toujours nous prémunir d'un état d'esprit moderne qui jalonne toujours plus ou moins ses manifestations extérieures : faux œcuménisme, fausse notion d'une paix ou d'une charité mal ordonnée et mal comprise, tentations de participer à une liturgie réformée, etc...

Aussi, que cette année à part soit pour nous, tout d'abord, l'occasion de raviver dans nos âmes **la vertu de foi** et de nous prémunir contre les influences délétères qui minent l'Eglise et notre société. Le souvenir du 1<sup>er</sup> Concile de Nicée de 325, dont nous célébrons cette année le 1700<sup>e</sup> anniversaire, doit nous aider à mieux comprendre l'importance de ces dogmes auxquels nous adhérons et qui éclairent notre vie. Lors de ce concile, trois cent évêques ont défini dogmatiquement la divinité de Jésus-Christ et Son égalité avec le Père, à une époque où fleurissaient de nombreuses hérésies, et tout particulièrement l'arianisme.

Cette année sera aussi celle du 350<sup>e</sup> anniversaire de la dernière apparition du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie à Paray-le-Monial. Il nous rappellera le Cœur de Notre-Seigneur qui, au cours des trois apparitions, révèle Ses trésors cachés, « *brûlant d'amour* » pour chacun d'entre nous. Aussi, l'âme de ce Jubilé sera une **pratique plus intense de la charité**, comme un retour de celle que Dieu a toujours pour nous et que nous devons à Dieu.

Cette charité, sur cette terre, ne peut se dissocier **de la vertu de pénitence**, preuve concrète de notre véritable amour de Dieu, car depuis le péché originel, notre retour à Dieu ne peut se faire sans. L'histoire de l'Eglise nous montre que les actes de tous les Jubilés ont toujours été des actes de pénitence. Ils se manifestent par un pèlerinage à un lieu jubilaire, et surtout par une bonne confession qui prépare nécessairement, avec la sainte communion, à « *gagner l'indulgence plénière* ».

La foi et la charité théologiques, concrétisées par la pénitence, s'allieront bien sûr à **la vertu théologique d'Espérance** qui nous fait avancer patiemment vers la patrie céleste.

Finalement, comme le faisait comprendre le cardinal Pie, tout carême est comme un résumé de l'esprit des Jubilés. C'est ainsi que la 2<sup>e</sup> épître aux Corinthiens du premier dimanche de carême nous encourage : « *Mes frères, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. Car il dit : En temps favorable, je t'ai exaucé, en un jour de salut, je t'ai secouru. Voici maintenant un temps favorable, voici maintenant un jour de salut.* »

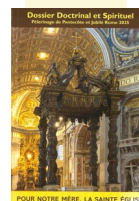
Avec la grande intention de cette année : **Les Vocations religieuses et sacerdotales...**

Abbé Patrick Verdet

**Mars 2025  
n° 74**



**Editorial  
Jubilé**



## Sommaire :

- Editorial, p. 1
- Le jubilé dans la Sainte Ecriture et l'histoire, p. 2-6
- Cérémonies des Jubilés, p. 7-8
- Dans nos diocèses ? p. 9
- Exhortation de Pie XII, p. 9
- Indulgence ? p. 10
- Divers textes spirituels p. 11
- Horaires de la Semaine Sainte, p. 11-12
- La Vierge couronnée, p. 14
- Réponse à une question : Le denier du culte, p. 15
- Renseignements, p. 16

## Le jubilé dans la Sainte Ecriture et dans l'histoire

### Le Jubilé dans la Sainte Ecriture

#### « C'est le Jubilé »

C'est dans la Sainte Ecriture, dans le Livre du Lévitique, que nous trouvons l'origine des Jubilés que nous connaissons de nos jours.

« Le Seigneur avait parlé à Moïse en ces termes : Parle aux enfants d'Israël et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai, vous compterez sept semaines d'années, c'est-à-dire sept fois sept années, qui font quarante-neuf ans ;

Et avant la fin de la quarante-neuvième année, vous sonnerez de la trompette dans toute votre terre ; et vous sanctifierez l'année cinquantième, et vous annoncerez la rémission générale à tous les habitants du pays : **car c'est le Jubilé.**

Tout homme rentrera dans ses possessions, et chacun retournera à sa première famille, **parce que c'est le Jubilé et la cinquantième année.** »

**Lors de ces Jubilés, tous les cinquante ans**, les prisonniers et les esclaves pouvaient être libérés (l'étaient-ils en réalité ?), les héritages récupérés, les dettes remises. Cette année de rémission était proclamée au son de trompe, faite ordinairement d'une corne de bélier. D'où le nom *jobel*, qui signifie bélier en langue hébraïque. Et ce nom a ainsi donné *Jubilé*, se réjouir !



**La première intention du Jubilé est celle de la rémission des péchés, dans l'allégresse et la joie d'une rédemption manifestée par les prescriptions :**

« Et tout le temps que dura la nation juive, écrivait le cardinal Pie, la cinquantième année fut une année jubilaire ; c'est-à-dire une année d'allégresse, une année réparatrice qui replaçait dans leur ancien état tous ceux des enfants d'Israël qui avaient été visités par l'infortune. Plus d'une fois le Seigneur sembla choisir cette époque semi-séculaire pour favoriser son peuple par quelque mission extraordinaire ; et le plus illustre des prophètes, Isaïe, n'a-t-il pas dit que « l'Esprit du Seigneur s'était reposé sur lui, et l'avait oint et envoyé

pour publier l'année de l'indulgence et de la liberté, l'année de la réconciliation des hommes avec le Seigneur » ? Ou plutôt Isaïe n'a point parlé de lui-même, mais d'un autre qui devait venir après lui et apporter aux hommes un Jubilé universel et perpétuel... C'est Notre Sauveur Jésus-Christ qui a déclaré lui-même la prophétie accomplie en sa propre personne, se proclamant le Messie envoyé **POUR PUBLIER L'ANNÉE DES MISÉRICORDES DU SEIGNEUR.** En effet, depuis son avènement parmi nous, l'indulgence, la rémission n'ont cessé d'être annoncées aux peuples chrétiens. »<sup>2</sup>

Cette année jubilaire est à lier avec l'année sabbatique qui revenait tous les 7 ans, selon la loi de Moïse. Elle permettait de faire reposer la terre, et reprenait à peu près les mêmes prescriptions de l'année jubilaire cinquantième. Les prescriptions jubilaires étaient par contre célébrées plus solennellement (Exode 23, 10-11, Lévitique 25, 1-28, Deutéronome 15, 1-6). Ce temps était un temps de repos consacré à Dieu et les prescriptions à réaliser pour l'honneur de Dieu.

**La deuxième intention jubilaire est celle du repos par l'absence de semailles et de récoltes, autres que celles qui ont poussé d'elles mêmes :**

« La cinquantième année sera pour vous un Jubilé : vous ne sèmerez pas, vous ne moissonnerez pas ce qui croîtra d'elle-même, et vous ne vendangerez pas les vignes non taillées. Car c'est un Jubilé : vous le considérerez comme une Année Sainte ; vous mangerez de ce qu'il produira dans les champs » (Lévitique 25, 11-12).

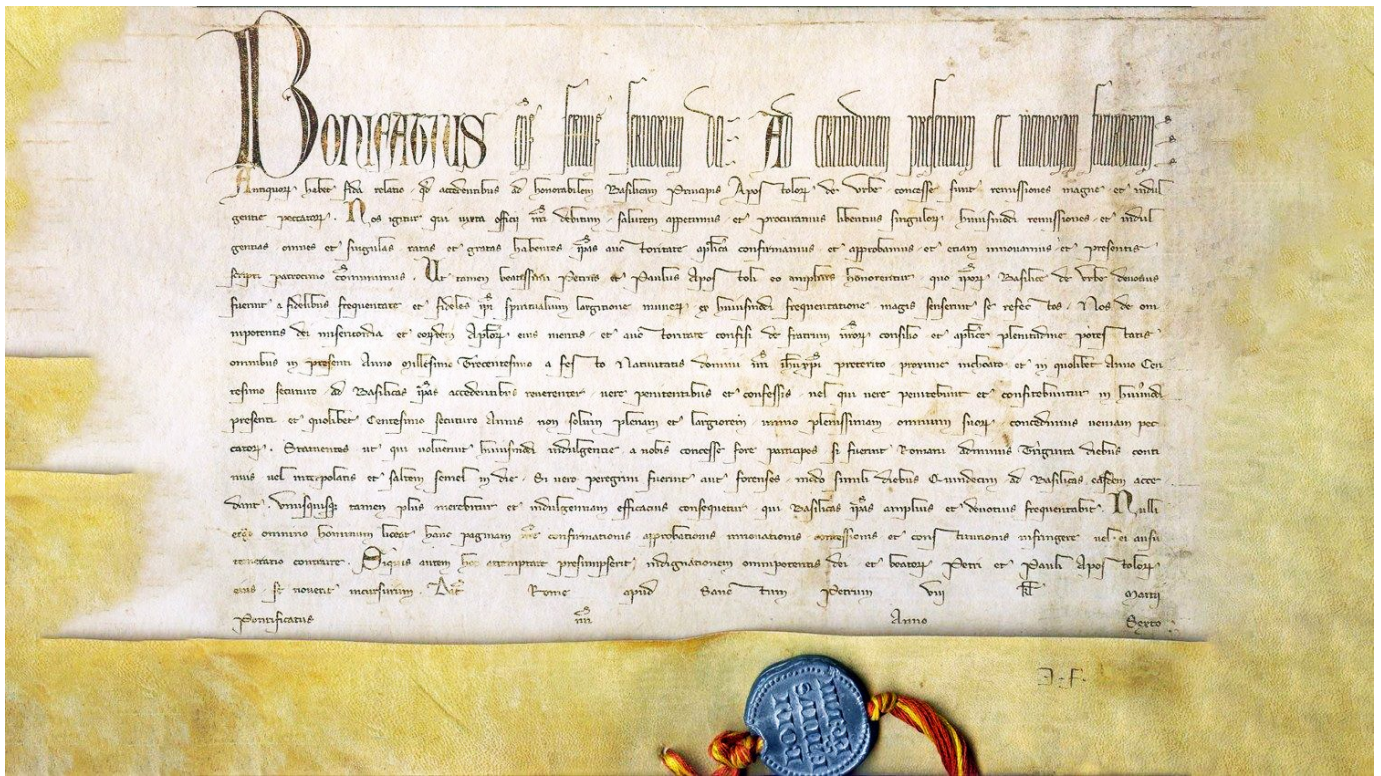
Ce repos des champs n'exprime-t-il pas ici l'image du repos de l'âme qui cherche davantage à s'ancrer en Dieu, comme l'évangile nous le fait comprendre par ces paroles de Notre-Seigneur ? : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez du repos pour vos âmes. Car mon joug est doux, et mon fardeau léger. » (Matthieu 11, 28-30).

Saint Paul, dans sa lettre aux Hébreux, partant du Psaume 95, verset 11, écrit : « Il jura dans sa colère qu'ils n'entreraient pas dans son repos » et, se référant aux quarante années de pèlerinage de l'ancien peuple d'Israël dans l'exode, fait méditer sur le repos chrétien.

Puisqu'il est donc réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux qui ont reçu la bonne nouvelle n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance, l'apôtre fixe de nouveau un jour : « Aujourd'hui », en disant par David

(Suite page 3)





La bulle jubilaire de Boniface VIII du 22 février 1300, l'Antiquorum Habet Fida Relatio.

(Suite de la page 2)

longtemps après, dans les paroles déjà citées : « *Aujourd'hui, quand vous entendrez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.* » Car si Josué leur avait donné le repos, Dieu ne parlerait pas plus tard d'un autre jour. Ainsi donc, il reste un repos de sabbat pour le peuple de Dieu ; car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose aussi de ses travaux, comme Dieu s'est reposé des siens. Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe par la même désobéissance. » (Hébreux 4, 6-11).

Nous voyons donc dans l'Ancien Testament, que ces Jubilés étaient pour :

- 1° la rémission de toute dette, restitution, etc.
- 2° l'honneur à rendre à Dieu
- 3° trouver le repos en Dieu.

Bien évidemment, ils représentent, comme le décrit le cardinal Pie, le Jubilé publié par Notre Seigneur Jésus-Christ sur la Croix, offrant sa vie pour la rémission de nos péchés.

<sup>1</sup> Lévitique XXV, 8-12.

<sup>2</sup> Cardinal Pie, Œuvres de Monseigneur l'Évêque de Poitiers, T. 1, p. 258-259.

### Le Jubilé dans l'histoire

Dans l'Ancien Testament, il y avait donc deux Jubilés par siècles. De cette coutume, l'Église a tiré celle d'accorder, au bout d'un certain nombre d'années, une indulgence plénière générale à tous les fidèles ; cette année prit alors le nom de *Jubilé* ou d'Année Sainte.

**Le premier Jubilé vraiment connu remonte à l'an 1300, sous le Pape Boniface VIII (1295-1303).** En effet, « *dans les premiers jours de l'an 1300, les rues de Rome étaient le théâtre d'une animation inaccoutumée.*



*Un flot ininterrompu de pèlerins se pressait dans la ville, se dirigeant vers la basilique Saint-Pierre pour y prier sur le tombeau du Prince des Apôtres. On avait fait courir, dans toute la chrétienté, le bruit, qu'au début de chaque siècle, une indulgence était attachée à la visite du tombeau de saint Pierre.* »<sup>1</sup>

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, la foule réclamait une indulgence dans la basilique Saint-Pierre... Le pape, qui est dans ses appartements ne réagit pas. Quelques jours plus tard, le 17 janvier, rapporte dans ses mémoires un témoin oculaire, cardinal Jacopo Caetani Stefaneschi, le peuple romain participa en grand nombre à la procession du voile de sainte Véronique sur lequel le visage du Christ s'était imprimé après avoir essuyé son visage tuméfié lors de sa montée au Calvaire. Cette relique insigne est toujours vénérée dans la basilique Saint-Pierre. « *Au cours de cette procession, en présence du Pape, une grande ferveur populaire s'est à nouveau manifestée pour demander une indulgence plénière.* »

« *Le pape Boniface VIII fit alors effectuer des recherches dans les archives pontificales, mais on n'y trouva aucune indication concernant la fameuse indulgence.* »<sup>1</sup>

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

Ayant également appris de la bouche d'un vieillard de plus de 107 ans, qu'en l'année 1200 on avait vu à Rome un pareil concours de pèlerins, constatant que leur affluence ne diminuait pas, après avoir pris avis des cardinaux rassemblés en consistoire, le pape décida devant cette ferveur et piété populaire d'accorder réellement cette indulgence, et proclama, par la Bulle *Antiquorum habet fida relatio*, l'Année Sainte dans sa bulle du 22 février 1300. Désormais, au début de chaque siècle, tous ceux qui, après s'être confessé et avoir communiqué, visiteraient les tombeaux des apôtres, saint Pierre et saint Paul, dans leur basilique respective, gagneraient une indulgence plénière.<sup>2</sup>

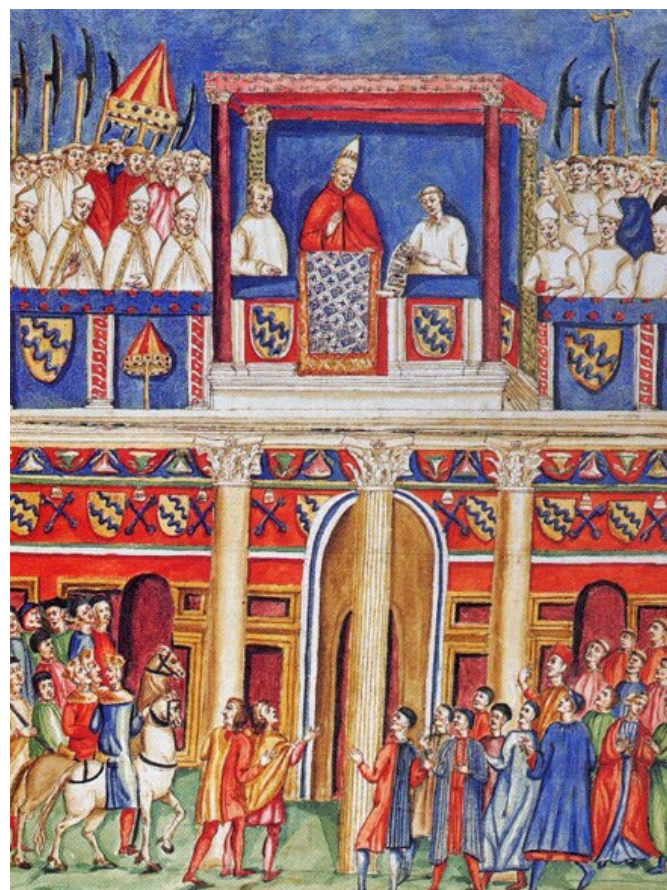
Au cours de ce premier Jubilé, Boniface VIII organisa seulement quatre célébrations publiques : le 22 février pour la promulgation de sa Bulle au Latran, la deuxième le Jeudi-Saint, la troisième le 18 novembre, et une dernière au début de l'année 1301. A cette époque, le pape passait plus de temps dans sa ville natale d'Anagni, sans doute pour des raisons de santé. Son retour à Rome est attesté par la cérémonie du 18 novembre, fête de la dédicace des basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul qui révèle l'importance des deux grands apôtres.<sup>3</sup>

Ce n'est donc qu'en cette année 1300 que le Jubilé fut authentiquement et canoniquement institué.

Il n'en reste pas moins que certains écrivains anciens en font remonter l'origine aux temps apostoliques. « Le savant Petau, dans son *Rationarum temporum* (1703), pense que deux Jubilés furent célébrés dans les premiers siècles. Nous savons que vers le 10<sup>e</sup> siècle, on se rendait en pèlerinage aux tombeaux des saints Apôtres, et à cette époque, les papes accordaient de grandes indulgences à tous les fidèles. On pourrait donc présumer qu'antécédemment, les mêmes pratiques avaient été observées. »<sup>2</sup>

Quoiqu'il en soit, Boniface VIII lança le mouvement désormais inscrit sans ambiguïté dans l'Histoire. L'enthousiasme provoqué par la décision pontificale fut immense : princes, évêques, prêtres et fidèles se rendirent par milliers à l'invitation papale. Les routes conduisant à la Ville Eternelle étaient sillonnées de pèlerins, les auberges tellement remplies que beaucoup devaient passer la nuit à la belle étoile, et ce, malgré la grande hospitalité des romains.

Au milieu du même siècle, devant l'enthousiasme de la première Année jubilaire, **Clément VI**, quatrième Pape d'Avignon, jugeant alors que le terme était trop long et qu'un nombre immense de fidèles serait privé de cette insigne faveur, après avoir reçu une délégation de romains qui lui demandait de ramener le Siège apostolique à Rome et de décréter un Jubilé avant l'échéance centenaire, fixa par la Bulle *Unigenitus Dei Filius* la période à **50 ans**. L'année 1350 fut donc la deuxième Année Sainte qui connut une foule encore plus nombreuse de pèlerins qui se rendirent à Rome. Cette foule ne s'inquiétait ni des fatigues,



Giotto, à cette époque, fut chargé de peindre en fresque la loge des bénédictions au Vatican, est l'une des personnalités éminentes qui y ont pris part en compagnie de son maître Cimabue. La Basilique de Saint Jean de Latran conserve encore l'antique fresque de Giotto qui rappelle cet événement.

ni du coût d'un tel voyage ; elle ne craignait pas la peste qui ravageait certains territoires. Seule la foi simple et profonde guidait cette foule et lui donnait le courage nécessaire pour vaincre tous les obstacles.

Quelque temps après ce deuxième Jubilé, le pape **Urbain VI** fixa par la Bulle *Salvator noster unigenitus* du 8 avril 1389 cette période à **33 ans**, afin de fêter les anniversaires de la Rédemption. Il en proclama donc un pour l'an 1390, anticipant ainsi celui qui aurait dû y avoir en 1400. C'est son successeur, Boniface IX (1389-1404), qui le présidera. Malheureusement, en cette Année Sainte, le schisme d'Occident mettra la confusion avec l'antipape Clément VII, réfugié à Avignon, qui interdira ses fidèles de se rendre à Rome au pied des tombeaux des apôtres.



Le Jubilé suivant aurait dû avoir lieu en 1433.

**Nicolas V** proclama l'Année Sainte suivante pour 1450, par la bulle *Immensa et innumerabilia*, du 19 janvier 1449. Grâce également à la canonisation par le Pape du grand prédicateur franciscain Bernard de Sienne, l'afflux de pèlerins à Rome fut très important.



Une Bulle de **Paul II**, *Ineffabilis providentia* du 19 avril

(Suite page 5)



(Suite de la page 4)

1470, réduisit le temps **tous les 25 ans**, afin que toutes les générations puissent en profiter. **C'est ainsi que les Jubilés allaient maintenant se succéder tous les quarts de siècle.**



**Concrètement**, pour la proclamation du Jubilé, le pape publie une Bulle d'indiction. Ce nom de Bulle, vient du fait qu'au document est adjoint le sceau pontifical, généralement en plomb et portant au recto l'image des saints apôtres Pierre et Paul et au verso le nom du Souverain Pontife régnant. Le document porte toujours le nom des premiers mots latins qui le composent.

La Bulle comprend également, au moins à partir de la Révolution française, des éléments saillants de l'Année Sainte, avec des lignes directrices souvent liées aux grands événements passés.

Dans leur Bulle, les papes indiquent également les conditions pour gagner les indulgences, conditions précisées souvent par la Congrégation de la Sacré-Pénitencerie.

**Les lieux romains désignés pour gagner l'indulgence** ont pu varier au cours des siècles. Clément VI (1342-1352), pape d'Avignon, rajoute aux deux basiliques jubilaires celle de Saint-Jean de Latran, et Grégoire XI celle de Sainte-Marie Majeure. Léon XII, en 1825, en raison de l'incendie qui ravagea la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, lui substitue Sainte-Marie-Majeure. Il y eut encore d'autres modifications que des papes introduisirent en raisons de circonstances. Mais les 4 Basiliques Majeures demeureront généralement les quatre Stations jubilaires. Léon XII précise qu'à Rome, pour les habitants, sont prescrites 30 visites aux quatre basiliques, mais pour les étrangers de Rome, que 15. Ajoutons également que le Pape dispense les uns et les autres selon les circonstances (les institutions religieuses (surtout celles qui sont tenues à la clôture) et autres corporations.

Bien évidemment, **les pèlerins affluent en grand nombre** à Rome, même s'il est difficile d'en estimer le nombre qui posait des difficultés d'organisation.

Pour bien recevoir les pèlerins, **Sixte IV, en 1475**, voulut que Rome soit embellie avec des œuvres nouvelles, comme la Chapelle Sixtine et le *Ponte Sixte* sur le Tibre.



En **1550, sous Jules III**, l'afflux considérable des pèlerins causa bien évidemment aussi un grand nombre de problèmes d'aide à leur assurer. Ce fut particulièrement saint Philippe Néri qui se démena avec la Confrérie de la Sainte-Trinité fondée deux ans auparavant...



En **1575**, le Jubilé, annoncé le 10 mai 1574 par la bulle *Dominus ac Redemptor*, est célébré après le pic de la crise protestante et est l'occasion pour **Grégoire XIII** de mettre en œuvre les directives du Concile de Trente, modèle pour la vie chrétienne.



En **1600**, l'accent est donné par l'exemple de **Clément VIII**, qui monta à genoux la Scala Santa ; il sert lui-même les pèlerins à table, en mangeant tous les jours avec douze pauvres, tandis que les cardinaux renoncent à porter la pourpre en signe de pénitence. Le 31 décembre 1600, 80.000 pèlerins assistent à la fermeture de la Porte Sainte, et des millions de pèlerins avaient afflué à Rome.



En **1625, Urbain VIII**, par la Bulle *Omnes gentes*, étend l'indulgence plénière à ceux qui n'avaient pas la possibilité d'aller à Rome ou de se déplacer, tels les prisonniers et les malades. Devant le risque de grande peste, prenant le soin des âmes, il remplace la visite à la basilique Saint-Paul par les églises de Sainte-Marie du Peuple, Sainte-Marie in Transtevere et Saint-Laurent in Lucina, à la place de celles qui sont à l'intérieur de Rome. Ce sont un demi million de pèlerins qui vinrent à Rome cette année-là.



En **1650, Innocent X** promulgua l'Année Sainte par la Bulle *Appropinquat dilectissimi Filii* du 4 mai 1649, et étendit l'indulgence jubilaire aux provinces belges et aux Indes occidentales (Bulle *Salvator et Dominus* du 8 et 12 janvier 1654).



En **1675, Clément X** promulgua le Jubilé avec la Bulle *Ad apostolicae vocis oraculum* du 16 avril 1674. Le Colisée fut reconstruit, abrogeant ainsi l'autorisation d'y organiser les luttres de taureaux. Christine, Reine de Suède, qui s'était convertie au catholicisme et avait donc, en 1655, abdicé le trône, s'était installée à Rome au Palais Farnèse et participa au Jubilé qui connut environ un million et demi de pèlerins.



**Innocent XII**, promoteur du **Jubilé de 1700**, lancera une des plus grandes œuvres caritatives de Rome, l'hôpital Saint-Michel à Ripa. Lui-même, malade n'avait pu que donner sa bénédiction solennelle au balcon du Quirinal. Ce Jubilé fut conclu par **Clément XI**.



Les initiatives pour répondre aux besoins des pèlerins se multiplieront par la suite, particulièrement sous **Benoît**

(Suite page 6)



**XIII pour le Jubilé de 1725**, annoncé par la Bulle *Redemptor et Dominus noster* du 26 juin 1724. Le pape visita régulièrement les basiliques, voyageant dans de modestes carrosses et participant aux pratiques de piété pour l'indulgence. Le 15 avril 1725, il inaugura le Synode romain à Saint-Jean-de-Latran et les escaliers de la Place d'Espagne pour relier la place à l'église de la Très Sainte-Trinité des Monts.



Le **Jubilé de 1750** est annoncé par la Bulle *Peregrinantes a Domino* de **Benoit XIV**, du 5 mai 1749. Les chroniques de l'époque comptent un million de pèlerins à Rome, avec diverses ambassades et groupes (Antilles, Egypte, Arménie). Cette participation élevée poussa les institutions caritatives et hospitalières romaines à louer certains palais princiers. Pour la première fois, la coupole de Saint-Pierre et la colonnade de Bernini furent illuminées par des milliers de torches. Trois mille croix furent plantées dans toute la ville et le Pape institua la procession du Vendredi-Saint, la *Via Crucis* ou Chemin de Croix au Colisée, consacrant l'amphithéâtre comme lieu emblématique du martyre des premiers chrétiens. Il avait alors fait édifier au Colisée 14 chapelles, avec une grande croix au milieu de l'arène, pour la pratique du Chemin de Croix. Saint Léonard de Port-Maurice fut à Rome le prédicateur infatigable de cette Année Sainte.



En **1775**, le Jubilé est proclamé par **Clément XIV**, mais inauguré solennellement par son successeur, **Pie VI**, le 26 février 1775, le siège étant vacant auparavant.



Notons que celui de **1800**, sous **Pie VII**, ne put être réalisé en raison de la Révolution française et de la pression exercée sur la papauté et l'Eglise par l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup>.



En **1825**, **Léon XII**, dans sa Bulle *Quod hoc ineunte*, manifeste sa volonté de prémunir les fidèles contre les erreurs modernes : « *Soyez vigilants, Vénérables Frères : certains ont en effet acquis une connaissance qui ne vient pas de Dieu et c'est pourquoi, s'enveloppant dans des toisons d'agneau et simulant souvent l'apparence de la plus pure piété, diffusent parmi les peuples des doctrines perverses. Apprenez donc maintenant au troupeau quelles vérités il doit respecter, quels actes de piété et de charité il doit accomplir, avec quelle diligence, avec quel sens de repentir il doit se juger lui-même et sa vie, et rejeter tout ce qui est corrompu dans ses coutumes, afin d'obtenir le véritable fruit de l'indulgence sacrée.* »



En **1850**, le déroulement de l'Année Sainte ne fut pas permis à cause des événements survenus avec la République Romaine et l'exil temporaire de **Pie IX** à Gaète. Ce même Pontife put toutefois convoquer le **Jubilé de 1875**, privé pourtant des cérémonies d'ouverture et de fermeture de la Porte Sainte à cause de l'occupation de Rome par les troupes de Victor Emmanuel II.



Dans la bulle de l'Année Sainte **1900**, « *Properante ad exitum saeculo* », le pape **Léon XIII** rappela le contexte de la transition entre deux siècles, marquée par le « *changement de conditions dans Rome* » (allusion à la question romaine où Rome a été proclamée capitale du royaume de l'Italie et le pape réduit à régner que sur les Etats du Vatican). Cette année jubilaire s'inscrivit également dans un monde changeant et le pape la présente comme une réponse aux nécessités du temps présent pour une vie plus authentiquement chrétienne.



Il y aura encore les **Jubilés** de 1925, sous Pie XI ; de 1950, sous Pie XII ; de 1975, sous Paul VI, et de 2000 sous Jean-Paul II, avant celui de 2025.

**Côté chiffres**, disons seulement qu'on dénombre en 1300 deux millions de fidèles, en 1575, sous le Pontificat de Grégoire XIII, ce sont plus de 300.000 à 400.000 pèlerins de toute l'Europe qui vinrent à Rome, alors que la ville ne comptait que 80.000 habitants. Et sous Léon XII, en 1825, un demi million de pèlerins.

Jusqu'au pape **Sixte IV** (1471-1484), il fallait aller à Rome pour gagner l'indulgence plénière attachée au Jubilé. Ses successeurs dispensèrent désormais les fidèles de la visite des basiliques Majeures à Rome, et autorisèrent les Ordinaires des lieux, dans tous les pays de la catholicité, à désigner des églises ou sanctuaires locaux (généralement la cathédrale, *petite Rome locale*, siège de l'évêque), qui seraient les lieux où l'indulgence pourrait être gagnée. L'afflux des pèlerins diminua alors naturellement à Rome...

**A côté de ces Jubilés ordinaires**, tous les 25 ans (celui de cette Année Sainte 2025 est le 27<sup>e</sup>), il y eut aussi des **Jubilés extraordinaires**, comme ceux de 1933 ou 1983, promulgués par Pie XI et par Jean-Paul II, pour célébrer les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> centenaires de la Rédemption. Ces derniers peuvent être d'une période de quelques jours à une année.

Abbé Patrick VERDET

<sup>1</sup> *Les Voix de Rome*, Ed. Bonne Presse-Averbode, 1950, p. 44.

<sup>2</sup> Dictionnaire de Liturgie, page 687, article *Jubilé*.

<sup>3</sup> <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2024-04/boniface-viii-et-l-idee-du-premier-jubile.html>

<sup>4</sup> Le cardinal Stefaneschi était très cultivé, riche et puissant. Il a d'abord servi Célestin V, puis le Pape Boniface VIII. Ayant vécu au tournant de deux siècles, il a écrit plusieurs ouvrages à caractère historico-chronologique. C'est en suivant son récit que l'on peut reconstituer le déroulé de ce premier Jubilé.

**Voir également, pour l'ensemble du bulletin, le Dossier doctrinal des Pèlerinages de Pentecôte et de Rome 2025.**



## Les cérémonies du Jubilé à Rome

Traditionnellement, l'Année Sainte tourne autour des cérémonies d'ouverture et de fermeture de la Porte Sainte, avec cette référence à saint Jean : « *Je suis la porte, celui qui passera par moi sera sauvé.* »

Le rite millénaire suivi date de 1500, car jusque-là, il n'y avait aucun cérémonial précis. Préparé par Mgr Giovanni Burcardo, Maître des Cérémonies pontificales, originaire de Strasbourg et Evêque des diocèses réunis de Civita Castellana et Orte, il fut approuvé par Alexandre VI, exceptées quelques modifications qui seront introduites en 1525 par Maître Biagio Cesano, mais il sera suivi pendant des siècles, jusqu'au Jubilé de 1950 sous Pie XII.

### L'annonce du Jubilé à la Porte Sainte

La cérémonie débute tout d'abord par l'annonce officielle et solennelle du Jubilé le jour de l'Ascension de l'année précédente, avec la lecture de la Bulle d'indiction, à la grande porte de la basilique Saint-Pierre, en latin seulement et au son de la trompette.

### La reconnaissance de la Porte Sainte

Début décembre, a lieu la *recognitio* de la Porte Sainte. Cette cérémonie traditionnelle vise à vérifier et à s'assurer que la **Porte Sainte**, fermée au cours de la dernière **Année Sainte**, est intacte, scellée et prête à être rouverte au début du nouveau jubilé. Après une prière solennelle, quatre *sampietri* brisent le mur qui scelle la Porte Sainte de l'intérieur et en extraient la boîte métallique qui y a été murée lors de la dernière Année Sainte.<sup>1</sup>

Au son de la Litanie des Saints, la boîte est conduite en procession jusqu'à l'autel de la Confession où a lieu un temps de prière. Puis la procession se rend jusqu'à la salle capitulaire où la boîte est ouverte. Elle contient la clef qui ouvre la Porte Sainte, ses poignées, le parchemin du *Rogito* certifiant sa fermeture, quatre briques d'or et quelques médailles, dont celles des derniers papes régnants depuis la fermeture.

Tous ces objets sont ensuite remis au pape.



Ouverture de la Porte Sainte en 1950 par le pape Pie XII

### L'ouverture de la Porte Sainte

La veille de Noël, avant les premières Vêpres, le Souverain Pontife revêt ses habits dans une pièce du Palais apostolique puis, accompagné des cardinaux, il se rend dans la Chapelle Sixtine. C'est de là qu'a lieu l'envoi des Cardinaux-légats à l'ouverture des autres portes et à l'adoration du Très Saint Sacrement.

Le pape entonne le *Veni Creator* dans la chapelle Sixtine puis va processionnellement à la Porte Sainte. Cette Porte se trouve à droite, sous le vestibule de la basilique Saint-Pierre. Cette Porte Sainte n'est ouverte que pendant les années des Jubilés : pendant le reste du temps elle est murée.<sup>2</sup>

L'hymne achevé, le pape prononce la prière du *Deus qui per Moysen*. Il reçoit ensuite des mains du Grand Pénitencier un marteau d'argent doré et de manche en ébène (utilisé à partir de 1525, avant les marteaux des maçons étaient utilisés et les coups n'étaient pas que symboliques) et le pape se rend devant le mur qui ferme la Porte, frappe par trois fois en chantant au premier coup de marteau *Aperite mihi portas justitiae* (*Ouvrez-moi, Seigneur, les Portes de votre Justice*). Le pape frappe ensuite une seconde fois la Porte en chantant « *Introibo in domum tuam, Domine* » (*J'entrerai, Seigneur, dans votre maison*). Le coup de marteau suivant est accompagné des mots : « *Aperite portas quoniam nobiscum est Deus* » (*Ouvrez-vous, Portes, parce que Dieu est avec nous*).

Après le troisième coup, le cardinal pénitencier vient lui aussi frapper la porte. Ensuite, pendant que le pape retourne à la *sedia gestatoria* (chaise à porteur du Pape), les ouvriers font tomber le mur de briques<sup>3</sup> au chant du psaume *Jubilate Deo omnis terra*. Les montants des portes sont polis à l'eau bénite par les quatre pénitenciers de la basilique vaticane, et lorsque tout est fini, le pape prononce la prière *Actiones nostras*.

Puis, le Souverain Pontife tenant une croix de la main

(Suite page 8)



droite et un cierge à la main gauche (symbolisant la foi et la charité), se met à genoux au seuil de la porte. Il entonne le *Te Deum* et entre le premier dans la basilique, suivi des cardinaux, d'un nombreux clergé et de toute la procession qui l'accompagne.

Pendant ce même temps, depuis le pape Alexandre VI en 1500 qui s'était réservé la Porte Sainte de Saint-Pierre, trois cardinaux délégués accomplissent la même cérémonie aux trois autres basiliques patriarcales (Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeur, Saint-Paul-hors-les-Murs).

La Porte Sainte reste ouverte toute l'année du jubilé, d'une fête de Noël à l'autre (jusqu'au 6 janvier 2026, fête de l'Épiphanie). Lorsque les Portes Saintes étaient ouvertes le jour et la nuit, elles étaient gardées par quatre clercs.

« Belle par elle-même, la cérémonie de l'ouverture de la Porte Sainte a **un sens mystique et sublime**. La Porte se trouve à droite, les fonts baptismaux à gauche de l'église, ce qui signifie les deux entrées ouvertes à l'homme pour arriver au ciel. Le baptême est la première et on n'y passe qu'une fois ; la porte de la pénitence est la seconde, et grâce à la miséricorde divine, elle n'est jamais irrévocablement fermée. C'est le jour de Noël, jour par excellence d'indulgence et de pardon, que la Porte Sainte est ouverte. Au Pontife, représentant du Sauveur, est réservée la prérogative de l'ouvrir, et la gloire de franchir le premier. »

### La fermeture de la Porte Sainte

- La cérémonie commence par l'entrée du pape en procession dans la basilique à travers la Porte Sainte pour le chant des Vêpres.
- Le Pontife envoie ensuite les Cardinaux-légats à la fermeture des portes des autres basiliques.
- Vient ensuite la procession vers les reliques (notamment avec la présentation et l'adoration du Suaire et de la Lance), puis vers la Porte Sainte, tandis que s'élèvent des chants.
- Le pape est le dernier à passer par la Porte Sainte.
- Il bénit ensuite les pierres et les briques, et, avec la truelle,<sup>4</sup> il étend de la chaux sur le seuil de la Porte Sainte et y dépose trois briques ainsi que quelques pièces d'or et d'argent.
- D'autres briques sont ensuite déposées, puis les maçons, en dehors et à l'intérieur de la basilique finissent la construction du mur, tandis que le chœur entonne l'hymne *Caelestis Urbs Ierusalem*.
- Le pape prononce la prière *Deus qui in omni loco* et monte sur la Loggia des bénédictions pour donner la bénédiction apostolique solennelle.

Abbé Patrick Verdet, d'après les sources...

<sup>1</sup> Pour dater l'événement, la coutume s'était imposée dès 1500 de couler des pièces de monnaie dans la chaux au

moment de la fermeture de la Porte Sainte. Mais à partir de 1575, elles sont placées dans le coffre métallique et emmurées.

<sup>2</sup> A l'origine, la Porte était murée à l'extérieur par un mur de briques, et à l'intérieur par une porte en bois. La Porte était retirée avant que le mur ne soit abattu, puis replacée ensuite pour pouvoir fermer la nuit, lorsque les visites des pèlerins n'étaient plus permises. La dernière porte de bois, inaugurée par le pape Benoît XIV en 1748, fut substituée le 24 décembre 1949 par une porte de bronze bénie par le pape Pie XII immédiatement après l'ouverture de la Porte Sainte.

<sup>3</sup> Les fidèles portaient une vénérable dévotion à ces **briques bénites**. Le chroniqueur du Jubilé de 1423 écrit que « *les personnes portent tant de dévotion aux briques et aux pierres que lorsque la porte est démurée, le peuple les emporte toutes et les étrangers les emportent chez eux comme des reliques saintes* » (L. Bargellini, *L'Année Sainte*, p. 66). De plus, le pape pouvait donner en cadeau une des briques à tel ou tel qui avait rendu des services à l'Eglise. Le rite de fermeture de la porte, rédigé par Mgr Burcardo à l'occasion de l'Épiphanie de 1501, prévoyait que deux cardinaux déposaient dans le mur deux petites briques : l'une d'or et l'autre d'argent.



<sup>4</sup> La **truelle** était utilisée par le pape lors du rite de fermeture. Son utilisation est rapportée à partir de 1525. Le dernier pape l'ayant utilisée fut Pie XII lors du rite de fermeture en 1950. En effet, à **Noël 1975**, suite à la frayeur lors de l'ouverture de la Porte Sainte où des briques faillirent tomber sur le pape Paul VI, le rite de fermeture de la Porte Sainte fut modifié. Le pape n'utilisa plus la truelle et les briques, pour commencer la reconstruction, mais referma simplement les battants de la porte de bronze de 1950. La Porte, qui jusqu'à présent était à l'intérieur de la basilique, fut alors placée à l'extérieur, telle que nous la voyons aujourd'hui encore. Le mur qui refermait la porte de l'extérieur fut par la suite reconstruit à l'intérieur de la basilique et le 27 février de la même année, on y scella le traditionnel coffre contenant les pièces et le parchemin qui en attestait la fermeture. »

Source : [www.vatican.va/news\\_services/liturgy/documents/ns\\_lit\\_doc\\_14121999\\_porta-santa\\_fr.html](http://www.vatican.va/news_services/liturgy/documents/ns_lit_doc_14121999_porta-santa_fr.html)

Histoire de la Liturgie, etc...

Bulletin Sainte-Anne.

**Médaille des papes** : <https://www.vatican.va/content/vatican/fr/holy-father.index.html#holy-father>



Les deux côtés de la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre avant son ouverture



## Et dans nos diocèses de Bayonne et de Tarbes ?

Dans le diocèse de *Bayonne, Lescar et Oloron (64)*, les trois cathédrales sont lieux jubilaires, ouverts depuis le 29 décembre 2024.

Dans celui de *Tarbes et Lourdes (65)*, la cathédrale Notre Dame de la Sède à Tarbes et le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes sont lieux jubilaires. L'Année Sainte y a été ouverte officiellement le 31 décembre à la Grotte, et à la cathédrale le jour de l'Épiphanie, le 5 janvier.

**Les conditions pour recevoir la grâce de l'indulgence plénière**, issue du Trésor de l'Église, applicable pour la rémission de ses péchés, et aux âmes du purgatoire :

**Il est nécessaire de réunir les conditions suivantes :**

- ◆ **Accomplir l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence** en rendant visite à un lieu jubilaire pendant un temps convenable d'adoration du T.S.S. et de méditation, conclu par le Notre Père, le Credo et l'Ave Maria.
- ◆ **et au plus dans les sept jours suivants** : Se repentir de ses péchés et n'avoir aucune attache, même au péché véniel, étant animé de la charité et purifié par le sacrement de pénitence\* ;
- ◆ Faire une communion (il convient le jour même)\* ;
- ◆ Prier aux intentions du Souverain Pontife.

**Œuvres à accomplir pour recevoir la grâce de l'Indulgence plénière dans tout lieu lié au jubilé :**

- Pour gagner une indulgence, on peut aussi participer à un Chemin de Croix ou prier le chapelet.

**L'Église encourage aussi la pratique d'une œuvre de miséricorde ou de pénitence, pour mettre notre vie en adéquation avec notre foi.**

**Pratique de la pénitence** qui est l'âme du Jubilé. Par exemple, s'abstenir au moins durant une journée, de distractions futiles (réelles ou virtuelles, véhiculées par les réseaux sociaux), en jeûnant ou en faisant abstinence (hors du vendredi où cette dernière est obligatoire), en faisant l'aumône, etc.

**Les prières aux intentions du Souverain Pontife sont des intentions objectives et non subjectives.**



Ces intentions ont toujours été récapitulées, en six titres principaux qui résument les objectifs assignés à la fonction et à la mission du Pape, chef visible de l'Église, par Notre-Seigneur Jésus-Christ son divin Fondateur :

1. l'exaltation de la Sainte Église catholique ;
2. la propagation de la Foi ;
3. l'extirpation de l'hérésie ;
4. la conversion des pécheurs ;
5. la paix et la concorde entre les princes chrétiens ;
6. les autres besoins de la Chrétienté.

\* Ces deux conditions peuvent être remplies avant ou après le jour de l'œuvre jubilaire accomplie.

N.B. : Une seule indulgence peut être gagnée par jour. Elle peut être applicable aux âmes du Purgatoire.

## Texte à méditer, une exhortation de Pie XII



Texte 81 :

Chers fils, des pèlerinages de cette sorte ne doivent pas être entrepris à la façon de ceux qui ont coutume de voyager pour leur plaisir, mais avec ce grand esprit

**de piété** qui, dans les siècles précédents, se remarquait chez les fidèles de toute classe et de toute race, ayant su, pour atteindre Rome, surmonter, même à pieds, tous les obstacles de la route, dans le but d'effacer tous leurs péchés par les larmes de la pénitence, et d'implorer de Dieu le pardon et la paix. Ressuscitez donc, intensifiez et infusez chez certains cette foi de jadis, avec l'ardeur en fait de la divine charité ; et il arrivera de la sorte, grâce à l'inspiration et au secours du Saint-Esprit, que **ce prochain et solennel Jubilé produira en chacun des fidèles et dans toute la Chrétienté des fruits abondants de salut.**

Pie XII, Bulle *Jubilaenum maximum*, 26 mai 1949  
Dossier Doctrinal et Spirituel du Pèlerinage de Pentecôte et de Rome 2025

## Qu'est-ce qu'une indulgence ?

**A** Rome, au début de l'Année Sainte, le Pape, ou l'évêque dans son diocèse, ouvre traditionnellement les Portes Saintes des basiliques jubilaires, pour que nous y entrions au cours d'un pèlerinage, et que nous y gagnions l'indulgence attachée. Aussi, ce pèlerinage est-il avant tout une démarche de conversion et de purification afin de recouvrer ou d'approfondir l'état de grâce dans nos âmes, source de la sainteté. En cette Année Sainte, le Carême qui débutera dans quelques jours, apparaîtra donc comme exceptionnel. Il sera particulièrement *le temps favorable, le temps du salut*, pour nous préparer à gagner ces indulgences du Jubilé, en franchissant la Porte Sainte, en attendant le jour et l'heure que nous ne connaissons pas, où le Christ nous appellera à Lui pour franchir la Porte Sainte et éternelle du Ciel.



Ouverture de la Porte Sainte sous Pie XII

### Mais beaucoup se demandent à juste titre ce qu'est une indulgence ?

L'Eglise est dépositaire d'un véritable Trésor inépuisable, constitué par les mérites infinis du Christ, de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints. De par la mission donnée par le Christ à son Vicaire qui possède le pouvoir des clefs, **l'Eglise libère ces mérites, en échange d'une œuvre de charité prescrite, pour appliquer à nos âmes ou aux âmes du purgatoire une remise totale ou partielle de la peine temporelle due aux péchés.**

Car ne l'oublions pas, outre la faute, le péché entraîne deux sortes de peines. En premier lieu le péché (mortel) entraîne **la privation éternelle** de Dieu et la peine éternelle de l'enfer. A cette peine, il faut ajouter une **peine temporelle**, c'est-à-dire une peine à purger dans le temps, selon la gravité de la faute.

Tandis que la peine éternelle est levée par l'absolution sacramentelle en même temps que la faute, la peine temporelle, elle, est accomplie par différentes œuvres :

- ◆ **La pénitence sacramentelle** que le prêtre impose pendant la confession et qui a une valeur satisfactoire ;
- ◆ **Les sacrifices, pénitences, prières et œuvres de miséricorde** que l'on pratique pour obtenir cette rémission de nos péchés ;
- ◆ **Les indulgences** qui sont des moyens miséricordieux de remettre cette peine due aux péchés. Le mot "indulgence" parle de lui-même ;
- ◆ **Le purgatoire**, s'il reste, au moment de notre mort des péchés à expier.

C'est en raison du dogme de la communion des saints, que nous pouvons recevoir de la part de l'Eglise ces indulgences. Aussi, **seuls les baptisés non excommuniés et en état de grâce** peuvent les obtenir, d'une part parce que le principe en est la charité, et d'autre part parce que la dette de la peine temporelle ne peut être remise qu'après l'effacement de la peine éternelle par le sacrement de confession, ou dans le cas où il est impossible de se confesser, par un acte de contrition parfaite, qui inclut la résolution d'aller se confesser dès que possible. A telle œuvre prescrite, l'Eglise accordera une valeur qui la dépasse totalement, et, selon le degré de charité que nous manifesterons au moment de son accomplissement **l'indulgence gagnée sera alors plénière ou partielle.**

Certains objectants, tels les protestants, rapportent que ce terme n'a pas été utilisé avant le XI<sup>e</sup> siècle. Les indulgences seraient alors, selon eux, une invention des papes. Certes, le terme arrive tard, mais des pratiques analogues existaient déjà depuis *"les temps les plus anciens"*, comme l'affirme le Concile de Trente. Ce furent d'abord les libelles de paix des martyrs au III<sup>e</sup> siècle qui faisaient jouir de leurs mérites les chrétiens fautifs. Ce furent ensuite les pénitences publiques auxquelles le pécheur se soumettait librement pour réparer sa faute (tel l'empereur Théodose), les prières et les œuvres de suffrages pour les défunts, les livres pénitentiels qui attribuaient à telle faute telle pénitence à accomplir. Dès le VI<sup>e</sup>, on pouvait commuer ces longues pénitences en faisant célébrer des messes à cette intention, en faisant des actes de charité plus intenses ou en prodiguant de larges aumônes.

Il ne s'agissait bien évidemment pas d'acheter son ciel à bas prix, mais tous ces moyens n'étaient qu'une aide destinée à pallier la pauvre faiblesse humaine. Ainsi **les indulgences apparaîtront toujours comme l'application de la miséricorde divine par l'Eglise pour la réparation de nos péchés.**

Abbé Patrick VERDET



## Divers textes sur le Jubilé (Tirés du Dossier doctrinal du pèlerinage)

### Texte 84 — *Si vous ne faites pénitence*

Il n'y a pas moyen d'échapper à cette alternative : Il faut que le règne de notre Père qui est dans les cieux arrive, ou que nous apprenions par notre expérience ce que c'est que le règne de l'homme qui s'est totalement séparé de Dieu. Cette année, avec les grâces qu'elle nous propose, est donc à nos yeux une année décisive. Si le jubilé n'opère aucun fruit de conversion pratique parmi tant d'hommes qui se disent défenseurs de la religion, de la propriété et de la famille, et qui ont repoussé jusqu'ici le joug salutaire de Jésus-Christ, l'année qui devait être celle des miséricordes deviendra au contraire le prélude des vengeances et des justes représailles du Seigneur.

Jérusalem, Jérusalem, aujourd'hui encore le Seigneur veut rassembler ses poussins sous son aile. Sera-t-il dit qu'au vouloir miséricordieux de Jésus-Christ tu as opposé jusqu'à la fin ta désastreuse résistance, et que ton sort désormais inévitable sera celui de toute cité qui n'a pas voulu connaître le temps de la visite du Seigneur ? Ah ! Plutôt espérons que la voix du Jubilé sera entendue, que les hommes qui se font les colonnes de la société iront chercher leur point d'appui au pied de l'autel ; que les premiers du peuple arboreront l'étendard de la piété comme ils tiennent le drapeau de l'ordre ; et que, grâce à la toute puissance de leurs exemples, de cette année datera dans notre histoire une ère de renouvellement universel, **PARCE QUE C'EST LE JUBILE.**

Cardinal Pie, Œuvres de Monseigneur l'Evêque de Poitiers, T.1, p. 274-275.

### Texte 86 — *L'ami importun*

Ne dirait-on pas qu'en ce moment Jésus-Christ a pris pour lui-même le rôle de cet ami opiniâtre qui frappe à la porte de son ami, et qui persiste jusqu'à ce que celui-ci, vaincu par l'importunité plutôt que par l'amour, se lève enfin, et accorde ce qui lui est demandé ? Ah ! Ce que le Sauveur vous demande, ce qu'il veut obtenir à tout prix, c'est votre âme, qu'il s'agit de purifier, et dont le salut importe au salut même du monde. Voilà pourquoi il ne veut pas quitter le seuil de votre maison. Vainement vous le conjurez de ne pas vous être à charge ; vainement vous lui objecterez que la porte est fermée pour toute la nuit, et que vous désirez continuer votre tranquille sommeil, il persévère jusqu'à ce qu'il ait lassé votre résistance. Comprenez le dessein d'en haut : ce Jubilé n'est autre chose qu'une de ces miséricordieuses indiscretions, une de ces adorables importunités de mon divin Maître.

Cardinal Pie, Œuvres de Monseigneur l'évêque de Poitiers, T. 2 , p. 489

### Texte 87 — *Rendez au prochain l'indulgence que Dieu vous a faite*

« Ne craignez point, petit troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner son royaume : vendez tout ce que vous avez et donner l'aumône. » En mémoire de la grande aumône que Dieu vous a faite, faites l'aumône à vos frères, en vous faisant par la charité serviteur de tous. (...) Estimez-vous plus heureux de donner que de recevoir, selon la parole du Seigneur Jésus, dont saint Paul nous a ordonné de nous souvenir.

« Songez à votre éternelle prédestination si pleine de miséricorde, et revêtez-vous comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, d'entrailles de compassion, de bénignité, d'humilité, de modestie et de patience : vous supportant les uns les autres, et pardonnant l'un à l'autre tout ce qu'on aura contre son frère : comme Jésus-Christ vous a donné, donnez de même. »

Bossuet, Méditation pour le temps du Jubilé, dans Œuvres complètes, T. 8, p. 608.



Horaires de la Semaine Sainte		Lourdes	Pau
<b>Rameaux</b>	Avec bénédiction des Rameaux avant la messe	9h00	<u>10h30</u>
<b>Jeudi-Saint</b> Procession au reposoir, Dépouillement des autels, adoration Confessions au début de l'adoration	Confessions	18h00	18h30
	Messe Vespérale	18h30	19h00
<b>Vendredi-Saint</b>  Confession à Lourdes à 17h30	Confessions avant les offices	14h30 18h00	15h00
	Chemin de Croix	15h00	16h00
	Liturgie Passion	18h30	17h00
<b>Samedi Saint</b>	Confessions	21h00	21h00
	Vigile pascale	22h00	22h00
<b>Dimanche de Pâques</b>	Messe chantée	9h00	11h00

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

**Jubilé 2025**

**Pèlerinage international à Rome**

*Envoyez des ouvriers à votre maison*

**Du 19 au 21 août**

Processions vers les basiliques majeures  
Messe solennelle le 20 août au parc Colle Oppio

Pour plus d'informations : [www.pelerinagesdetradition.com](http://www.pelerinagesdetradition.com)  
et [www.iub2025.org](http://www.iub2025.org)

## Texte 88 — *Rendre par amour*

L'œuvre principale du Jubilé est une sainte communion à laquelle on soit préparé par une confession et une pénitence sincère. On est toujours obligés à s'exciter à l'amour de Dieu toutes les fois qu'on se confesse, parce que Dieu ne remet les péchés qu'à ceux qui l'aiment ou qui s'efforcent de l'aimer de tout leur cœur, ce qui est déjà un commencement d'amour. Mais cette obligation augmente au temps du Jubilé et des indulgences, parce que, plus Dieu se montre miséricordieux, plus nous sommes étroitement obligés à lui rendre amour pour amour, conformément à cette parole de notre Sauveur : Celui à qui on donne moins, aime moins; ce qui veut dire manifestement que celui à qui on donne plus, aime plus ; et plus on attend de Dieu, plus on doit l'aimer : ce qui est aussi la disposition la plus nécessaire pour la communion, puisqu'elle n'est autre chose que la consommation du saint amour.

Bossuet, Méditation pour le temps du Jubilé, dans Œuvres complètes, T. 8, p. 608.

### *Extrait de la Bulle d'indiction du Pape Léon XII Quod hoc ineunte, du 24 mai 1824.*

Après avoir annoncé le Jubilé de cette Année Sainte 1825, et donné les conditions pour gagner l'indulgence, Léon XII détaille les dispositions spirituelles à entretenir :

5. Ces dispositions, chers fils, nous vous les annonçons avec une affection paternelle afin que vous qui souffrez et qui êtes empêchés, couriez là où vous savez que vous trouverez du réconfort. En effet, il n'est pas permis d'être paresseux et inerte dans la recherche de ces biens salutaires que la très sainte et très indulgente Mère l'Eglise puise dans les trésors éternels de la grâce divine, alors qu'avec tant d'efforts on s'efforce d'accumuler des richesses terrestres que les vers à bois rongent et que la rouille consume. Et comme depuis l'Antiquité il y a toujours eu un grand et continu afflux de personnes de tout ordre qui, malgré un voyage long et semé d'embûches, viennent du monde entier, si vaste soit-il, pour visiter cette demeure souveraine des arts qui, par la magnificence des édifices, la majesté des lieux, la beauté des monuments, brille à leurs yeux comme un prodige, ce serait vraiment un dommage trop contraire à la recherche de la béatitude éternelle de renoncer au pèlerinage à Rome, soit parce que les routes sont peu sûres, soit pour des raisons économiques ou d'autres raisons similaires. Il y a certainement, fils bien-aimés, quelque chose qui vous dédommagera pleinement des inconvénients les plus graves : **en effet, les souffrances que vous pourrez rencontrer ne seront certainement pas proportionnées à la charge de gloire future que vous obtiendrez avec l'aide divine des nombreux secours offert ici pour le bien des âmes. Vous tirerez des fruits abondants de pénitence, pour lesquels vous offrirez à Dieu la mortification du corps par des actes volontaires, et vous accomplirez les œuvres demandées pour gagner les indulgences ; vous pourrez ajouter cette nouvelle accumulation de biens au désir entrepris et constant d'expié et de réparer les péchés.**



6. Armés de courage, venez donc dans cette sainte Jérusalem, dans cette ville royale sacerdotale qui, devenue la capitale du monde comme siège sacré du bienheureux Pierre, a un pouvoir plus large comme centre de la religion divine que comme domination terrestre. « *C'est la ville, disait saint Charles exhortant son peuple à entreprendre le voyage à Rome pour l'Année Sainte, c'est la ville où le sol, les murs, les monuments, les églises, les tombeaux des martyrs et tout autre aspect qui se présente au regard, inspirent aux âmes le sentiment du sacré, lorsqu'on les visite avec une disposition spirituelle adéquate.* » Pensez en effet combien parcourir ces lieux antiques, auxquels est admirablement confiée la majesté de la Religion, contribue à enflammer la foi et la charité dans l'âme des visiteurs ; faites revivre dans votre imagination tant de milliers de martyrs qui ont consacré cette terre de leur sang ; entrez dans les basiliques, observer les épitaphes sacrées, vénérez les reliques. Et comme le ciel brille, comme le disait saint Jean Chrysostome, lorsque le soleil envoie ses rayons, ainsi Rome brille à travers ces deux lumières les plus brillantes, Pierre et Paul, qui se répandent dans le monde entier. Qui pourra jamais s'approcher de leurs témoignages, se prosterner sur leurs tombeaux et baiser ces chaînes plus précieuses que l'or et les pierres précieuses, s'il n'est pénétré de la dévotion la plus intense ? Qui pourra retenir ses larmes en voyant le berceau du Christ, en repensant à l'Enfant Jésus pleurant dans la crèche, en adorant les instruments sacrés de la passion du Seigneur ou en méditant sur le Rédempteur du monde pendu sur la croix ?



7. En vérité, ces témoignages sacrés de notre Religion, recueillis par l'extraordinaire générosité de la Divine Providence dans cette unique ville, sont les plus chers gages de l'amour pour lequel Dieu favorise les portes de Sion plus que tous les tabernacles de Jacob, et ils vous invitent tous affectueusement, fils bien-aimés, à gravir sans hésiter la montagne où le Seigneur a voulu habiter.

8. A ce stade, Notre sollicitude paternelle exige que Nous nous tournions d'une manière particulière vers tous les ordres de cette noble ville, pour nous rappeler que les regards des fidèles qui afflueront ici du monde entier seront tournés vers eux ; il faut donc que tout en eux suggère la gravité, la modération, la décence chrétienne, afin que d'autres tirent de leurs habitudes un exemple de modestie, d'innocence et de toute autre vertu. De ce peuple élu, parmi lequel le Prince des Pasteurs a voulu placer la Chaire du Bienheureux saint Pierre, puissent apprendre à d'autres à respecter l'Eglise catholique et son autorité, à observer ses préceptes et à rendre toujours un hommage sincère aux choses et aux personnes ecclésiastiques. Que fleurisse parmi le peuple le respect dû à l'Eglise, afin que les étrangers voient rien qui puisse signifier un mépris du culte et du lieu lui-même, rien qui puisse offenser les âmes honnêtes et pures, exemptes contre une fausse modestie ; en effet, que la discipline sévère et sainte avec laquelle chacun, avec un calme extérieur, démontre qu'il assiste aux rites divins non seulement avec son corps mais aussi avec son esprit et la disposition pieuse du cœur, soit pour eux une source d'admiration. Concernant les jours de fêtes, nous insistons sur le fait que dans la Ville sainte, les jours saints affectés aux fonctions sacrées et à la vénération de Dieu et des saints n'apparaissent pas consacrés à des réjouissances et divertissements fréquents, aux plaisirs et à la débauche effrénée.

Enfin, que toutes les qualités de vérité, de modestie, de rectitude, de sainteté, de cordialité et de bonne réputation resplendissent dans le peuple romain, afin que nous soyons gratifiés de cette gloire de foi et de piété que l'apôtre saint Paul lui-même a donné en exemple, et que le peuple romain a hérité de ses ancêtres comme le bien le plus grand, exempt de toute tache, mais rendu plus lumineux par des œuvres dignes et des nobles coutumes.

9. Nous sommes réconfortés par l'espérance que chacun rivalisera pour obtenir les meilleurs charismes et que les brebis du troupeau divin afflueront dans les bras du Pasteur, dans ces rangs ordonnés dont l'étendard est la charité. *« Tourne donc tes yeux, ô Jérusalem, et observe : tes enfants viendront de loin et ton cœur sera rempli d'émerveillement... Que le ciel fasse que les enfants de ceux qui t'ont humilié se prosternent devant toi, et que ceux qui te dis-créditent maintenant adorent les empreintes de tes pieds !... »*

11. En outre, Vénérables Frères, vous devez avant tout veiller à ce que ceux de votre troupeau qui ont décidé de voyager le fassent religieusement ; qu'ils évitent donc en chemin tout ce qui peut troubler leur saint zèle et les distraire de leur pieux dessein ; et qu'ils se consacrent plutôt aux œuvres qui peuvent le mieux raviver et stimuler leur dévotion. Et si pour des raisons personnelles ou de circonstances il vous sera facile de venir dans cet roc de la Religion, votre présence participera à augmenter la splendeurs des célébrations, et vous participerez aux grandes richesses de la miséricorde divine : en les rapportant, comme des biens précieux, vous les répandrez avec joie parmi votre Peuple.

## ***Le Couronnement canonique de Notre-Dame de Lourdes***

Les statues de certaines apparitions ont reçu au cours des âges un **Couronnement canonique** du Pape.

Ce dernier est un acte religieux institutionnel réalisé par une Bulle pontificale papale. Il consiste à remettre une couronne, une tiare ou une auréole à une image, statue, peinture du Christ ou de la Vierge Marie ayant une dévotion et une vénération spécifique dans un diocèse ou une localité.

Le couronnement est alors réalisé par un légat du pape ou le Nonce apostolique, rarement par le pape lui-même. Ce représentant du pape se rend alors sur place pour déposer solennellement la couronne sur la tête de la statue.

A Lourdes, deux statues de la Vierge furent couronnées en vertu de la Bulle du Pape Pie IX du 3 juillet 1876, après son ordre donné par le Bref du 1<sup>er</sup> février 1876. L'évènement se déroula donc lors du *Pèlerinage universel* des 1<sup>er</sup> au 3 juillet 1876, le lundi 3, le lendemain de la consécration de la basilique de *l'Immaculée Conception* par le cardinal Guibert, légat du Pape.<sup>1</sup>

Pour la cérémonie du couronnement, le Pape délègue pour le représenter Mgr Pier Francesco Meglia, nonce apostolique. Ce sont alors trente quatre autres archevêques ou évêques, 3.000

prêtres et quelques 100.000 pèlerins venant de toutes les hémisphères qui assistent à cette grandiose cérémonie, dont le cardinal Guibert, archevêque de Paris, Oblat de Marie Immaculée, Mgr Louis-Edouard Pie et Mgr Gaspard Mermillod.

La messe pontificale est célébrée par le Nonce sur un autel érigé au milieu de l'esplanade sur une estrade. Derrière l'autel, la statue de la Vierge Marie, sous une niche magnifique. Deux couronnes sont déposées sous un dais de filigranes et de feuilles d'or, disposé lui-même en forme de couronne gigantesque. La première d'or et de diamants, la deuxième une copie en or, œuvres de Mellerio.

A la fin de la messe, le Nonce revêt la chape, prend une des deux couronnes, la montre au peuple présent qui se tient dans un silence religieux. Il gravit les gradins pour déposer sur le front de la statue le diadème d'or et de diamants. Puis il redescend à la clameur spontanée de la foule qui crie ses vivats à la Vierge Marie, au Pape Pie IX et à Lourdes, et au chant du *Regina coeli*



(Suite page 14)

(Suite de la page 13)

laetare, alléluia. Le cortège se rend ensuite dans la basilique pour le couronnement de la deuxième statue déposée sur l'autel. Elle est ensuite ramenée en procession à la Grotte. La cérémonie prend fin avec la bénédiction papale donnée par le Nonce au nom de Pie IX, et le soir, la procession aux flambeaux.

A cette heure, « au fond du Vatican, Pie IX agenouillé honorait dans sa captivité celle que l'Eglise salue du beau titre de *Conso-latrice des affligés* ».

Le même jour, quelques heures après le couronnement à Lourdes, la Vierge apparaissait à Estelle Faguette à Pellevoisin en lui disant : « *Je suis venue pour terminer la fête* ».

Une autre statue de bronze, œuvre de Raffl, offerte par une bienfaitrice, sera ensuite bénie le 8 septembre 1876, en la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, et placée au lieu même du couronnement, en face de la basilique nouvellement consacrée. Elle s'y trouve encore aujourd'hui et a pris de le nom de *Vierge couronnée*.

Dans sa Bulle, le pape Pie IX donne **deux raisons à ce couronnement** :

**1) La Grotte de Lourdes est un lieu de prière où s'alimente la foi.** « *En un siècle attiédi, la foi est ravivée et elle affermit les courages pour professer la foi chrétienne.* » Le pape fait alors état des très nombreuses conversions de pécheurs endurcis.

L'histoire de Lourdes nous rapporte que dès la fin des Apparitions, le dimanche de Pâques, 4 avril 1858, aux heures des messes, l'église de Lourdes se trouva, contrairement aux années précédentes, pleine à déborder de chrétiens venus faire leurs pâques.

De fait, on ne peut séparer les Apparitions de Notre-Dame de Lourdes de la foi catholique. La Vierge est venue comme signer la Bulle du 8 décembre 1854 du même pape Pie IX proclamant le dogme de l'Immaculée Conception.

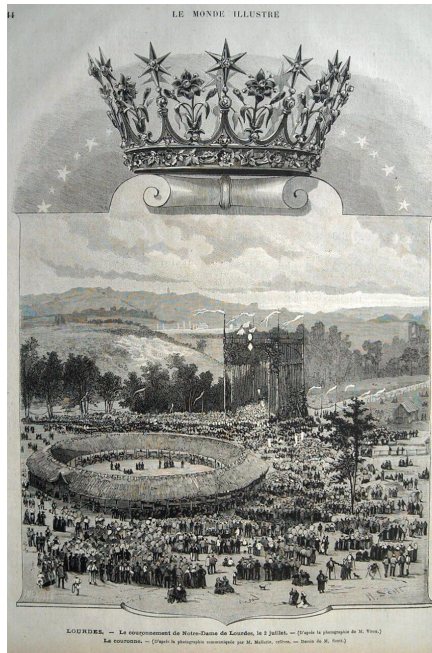
La 15<sup>e</sup> apparition, le jeudi 4 mars 1858, est celle qui indiquera par son déroulement, le lien étroit avec la foi catholique.

Cette apparition SILENCIEUSE (la sainte Vierge ne laissera aucun message) durera 1h45, l'une des plus longues.

Jeanne-Marie Védère, la cousine de sainte Bernadette, qui était à ses côtés durant l'apparition, a déposé le témoignage suivant : « *Un chapelet avait roulé en entier sous les doigts de Bernadette, trois fois de suite.* » Les interprètes expliquent unanimement qu'elle a récité non pas un seul chapelet comme d'habitude, mais le Rosaire. La sainte Vierge lui a fait méditer les mystères de la foi résumés par la dévotion du Rosaire.

Après cette apparition, la sainte Vierge, pendant 20 jours, préparera l'âme de sainte Bernadette à recevoir avec la foi la plus fervente possible, la révélation de l'apparition suivante, la 16<sup>e</sup>, « *Je suis l'Immaculée Conception* », le 25 mars 1858.

Le gendarme Jacques Malé, chargé de la surveillance de Bernadette, ce jeudi 4 mars, fait remarquer que : « *Si Bernadette n'avait rien vu, s'il n'y avait eu que de l'humain en cette histoire, la « déception » de la foule eût bien vite dégénéré en colère. Or cette déception se trouva aussitôt compensée par une douce impression de la grâce, demeurée tangible en de nombreux témoignages...* » En effet, le bruit s'était répandu dans la foule de 8.000 personnes qu'il y aurait eu, en ce jour, des choses



**Les deux couronnes, réalisées grâce aux dons très généreux de fidèles, sont l'œuvre de la Maison Mellerio, fournisseur pour les Couronnes royales et pour les statues religieuses.**

**Il décrit ainsi la couronne terminée : « Du bord supérieur du bandeau et alternant avec les églantines, s'élèvent vers le ciel douze tiges de lis d'or avec leurs feuilles lancéolées, deux boutons non encore éclos, et au sommet une fleur épanouie dont les étamines sont terminées par un petit diamant qui rappelle les gouttes de rosée suspendues aux fleurs naturelles. Ces tiges, d'un admirable travail, constituent les fleurons d'une première auréole de la couronne ».**

**La couronne qui est actuellement en place est une copie sans grande valeur.**

merveilleuses voire un grand miracle. Et finalement, à vue humaine, RIEN. Cette apparition a alimenté le foi de Bernadette par la récitation du Rosaire, pour la préparer, 20 jours après, à la grande et 16<sup>ème</sup> apparition du 25 mars 1858.

**2) Le pape indique un autre motif à ce couronnement : « Les Apparitions de Notre-Dame de Lourdes participent aussi à l'œuvre de rechristianisation. »** En effet, le Second Empire était une période anticléricale et raillait sur la religion, ce qui affaiblissait les chrétiens qui s'éloignaient de Dieu. Aussi fallait-il couronner la Vierge de Lourdes, et le pape précisa que « *la couronne est un emblème de royauté et de victoire* ».

Suite à la Bulle pontificale de Pie IX, Mgr César-Victor Jourdan, évêque de Lourdes, fit ériger en 1877, soit 19 ans après les Apparitions, une statue appelée désormais la Vierge couronnée au Sanctuaire, en plus de celle de la Grotte. En effet, il voulait que la statue de la Vierge à la Grotte représente exactement l'image telle qu'Elle est apparue 18 fois à sainte Bernadette qui n'a jamais évoqué une quelconque couronne.

En 1946, à l'occasion du couronnement de la statue de N.D. du Puy, le pape Pie XII explique le sens spirituel d'un tel couronnement canonique : « *En couronnant l'image de Notre-Dame, vous avez fait un acte de foi en sa royauté, de soumission loyale à son autorité, de correspondance filiale et constante à son amour.* » ... « *Plus encore : vous vous êtes enrôlés dans la croisade pour la conquête de son royaume, qui est le royaume de Dieu. En d'autres termes, vous vous êtes engagés à travailler pour qu'Elle soit aimée, vénérée, servie autour de vous, dans la famille, dans la société, dans le monde.* »

Nous comprenons alors que le couronnement d'une statue de la sainte Vierge est bien plus que l'usage antique de fleurir et de déposer des cierges devant elle. Cette coutume revient au pape « *en vue d'encourager la piété des fidèles* ».

Abbé Laurent Pouliquen

<sup>1</sup> Le couronnement ne peut se faire que lié à une basilique. Pour ce faire, Pie IX accorde donc à la chapelle de l'Immaculée Conception le titre de basilique mineure, le 13 mars 1874. La statue peut désormais être couronnée.

La première statue était placée derrière l'autel de la messe, sur l'esplanade, œuvre d'un Missionnaire de la Grotte, le Père Pibou (M.I.C.), destinée à orner le porche. Avec la construction de la basilique du Rosaire, la statue a été déplacée et reculée...

La deuxième, pour le maître-autel de la basilique du Rosaire, est l'œuvre d'Emilien Cabuchet. Sa maquette en argile a été alors couronnée, la statue prévue en marbre n'étant pas prête.

La statue couronnée actuelle, en bronze, est l'œuvre sculptée de Josef-Ignaz Raffl. Commandée l'année précédente, elle est bénie le 8 septembre 1876, et installée en 1877 à l'endroit même du couronnement pour commémorer l'événement.

N.B : 1° La statue de la Grotte en marbre de Carrare est sculptée par Joseph-Hugues Fabisch et bénie en 1864. Elle remplace une statuette en place.

2° L'année 1877 est installée une autre statue de la Vierge, qui se trouve aujourd'hui aux piscines. La Vierge Marie, comme le 11 février 1858, fait le signe de la Croix. Sculptée par Myriam Franck, en action de grâce pour la conversion de son père, rabbin à Paris.



Statue de Cabuchet, à gauche, couronnée le 3 juillet 76.

Statue de Myriam Franck, à droite : la Vierge au signe de la croix lors de la 1<sup>ère</sup> apparition.



## Réponse à des questions



**A** la demande de plus d'un, il est peut-être bon de pouvoir répondre à la question que beaucoup se posent : mais quel est donc le rôle du denier du culte que chaque année, en cette période, nous sollicitons de votre générosité.

Autrefois appelée "dîme", cette obole à verser pour les besoins du culte est aujourd'hui appelée **Denier du Culte**.

La dîme est évoquée pour la première fois dans l'Ancien Testament lorsqu'Abraham fit don du dixième de ses biens à Melchisedech : « *Melchisedech, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin : il était le sacrificateur du Dieu Très Haut. Et il bénit Abraham et dit : Béni soit Abraham par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre : Et béni soit le Dieu Très Haut qui a livré les adversaires entre tes mains. Et il lui donna la dîme de tout.* »

Sous la loi Mosaique, les onze tribus d'Israël donnaient la dîme à la tribu de Lévi qui n'avait pas reçu de terre en héritage car elle était consacrée, par décision de Dieu, au culte du Seigneur.

Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur Jésus-Christ ne statue rien sur le devoir de la dîme, et saint Paul, tout en rappelant que ceux qui servent à l'autel doivent vivre de l'autel, laisse une grande liberté dans les dons, précisant seulement l'intention : donner avec joie.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, le clergé vivait donc des offrandes spontanées des fidèles. Mais au fil du temps, l'Eglise ayant grandi et mis en place de nombreuses institutions, dont de nombreuses caritatives, il devint nécessaire d'établir des règles qui permettraient de garantir le bon fonctionnement et le soutien permanent des œuvres et du clergé.

La Révolution française, en abolissant les privilèges de la noblesse et du clergé dans la nuit du 4 août 1789, supprima cette dîme et spolia tous les biens du clergé. La paix religieuse revenue, le concordat napoléonien réglera la question de l'entretien du clergé, tout en le limitant au strict besoin du culte. Voulant restreindre son influence sur la société, il lui interdit tout enseignement, toute œuvre de charité comme les hôpitaux, les dispensaires, etc. En retour de cet entretien du clergé, l'Eglise s'engagea à ne plus demander restitution des biens nationalisés et acquis indument au temps de la Révolution. C'est ainsi également, qu'imitant la France, encore aujourd'hui, des Etats européens, tels l'Allemagne et la Suisse, salarient les membres du clergé après avoir transformé la dime en impôts.

La France, suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, ne reconnaît et ne salarie plus aucun culte. Aussi, saint Pie X, préférant une Eglise pauvre, mais libre de toute entrave, confiant dans la générosité des fidèles de France, institua alors le **denier du culte** pour pallier le vide créé par cette loi inique. Seule l'Alsace et la Lorraine, encore sous régime prussien en 1905, échappèrent à cette séparation, puisqu'elle exigea le maintien du concordat prussien, sur cette question comme sur d'autres, avant de réintégrer la Mère Patrie avec la victoire de 1917.

Saint Pie X fit donc du denier du culte un devoir de justice, mais qui tire bien évidemment son caractère surnaturel et méritoire également de la charité qui, comme dans toutes les vertus, animera ce devoir de justice.

Le denier du culte, n'est donc pas au sens propre du terme une aumône dont l'étymologie du mot grec, *eleemosyna*, signifie compassion. Compassion, bien évidemment pour son prochain ; compassion qui évoque les œuvres de miséricorde spirituelle ou temporelles dont Notre-Seigneur lui-même nous parle dans l'Evangile. Les aumônes spirituelles seront des actes de charité pour l'âme du prochain et les aumônes corporelles qui seront des actes d'assistance pour le corps du prochain ou pour ses intérêts matériels. Tel sera l'aumône adressée à un pauvre, une école, une œuvre de charité, un séminaire, un couvent. Gratuite, elle n'est que le fruit ô combien nécessaire de la charité.

Cependant, bien que la dîme et le denier du culte relèvent fondamentalement d'un devoir en justice envers l'Eglise, tandis que l'aumône est un acte de charité pour le prochain, il arrivera souvent que dîme et denier du culte seront également des œuvres de charité tant dans l'intention de celui qui donne, que dans l'objet puisque c'est un moyen indirect de faire des aumônes spirituelles qu'on ne peut pas accomplir par soi-même comme l'instruction des ignorants et de la jeunesse.

Tout en restant un devoir en justice dans le fond et pour un minimum que l'on évalue à une journée de travail, le denier du culte demeure donc néanmoins une œuvre de charité laissée à la libéralité de chacun. Que tous soient aujourd'hui d'ores et déjà remerciés de votre générosité pour faire face à toutes les lourdes charges que nous avons dans notre Prieuré et dans nos différentes chapelles. Dieu vous le rendra.

Abbé Patrick VERDET



**Versement à l'ordre de Prieuré Sainte-Bernadette.**

**Un reçu fiscal est émis sur demande.** Vous pouvez le recevoir directement par courriel (Droit de vérification, selon la norme RGDP sur la protection des données). Le don versé est attribué au « Prieuré ». **Nos prières vous sont acquises lors du chapelet quotidien.**

# Horaires habituels des Messes et Offices

## à Lourdes

Messe le dimanche : 9h00

Messes en semaine : 11h00 et quelquefois 7h30

Heure Sainte les jeudis de 20h30-21h30

Confessions : En semaine, sur demande (RDV),  
ou avant ou après les messes.

Le dimanche : 1/2h avant la messe

Catéchisme pour enfants : Voir avec les Sœurs

Catéchismes pour adultes : Mardi soir à 20h00 (hors  
vacances ; durée : pas plus d'une heure)...

## à Pau

Messe le dimanche : 11h00

Messes en semaine : Se renseigner

En général les 1<sup>ers</sup> vendredi (18h30) et samedi du  
mois (8h30), et les grandes fêtes (18h30 en semaine)

Confessions : 1/2h avant les messes

Catéchisme pour enfants : Voir avec les abbés.

## A Cierp-Gaud :

Messe les dimanches, se renseigner : 06.59.57.61.74



## CARNET PAROISSIAL

A fait sa première communion :

Joachim Ferreira da Costa, le 2 février à Pau.

A reçu la sépulture ecclésiastique :

Monique Becker, le 1<sup>er</sup> février à Pau.

## Paroles de sainte Bernadette :

Bernadette, devant la statue exécutée par Fabisch, avant  
l'inauguration du 4 avril 1864, répond à la question de  
l'abbé Peyramale : « Est-ce bien cela ? » — « C'est cela... »  
Et après un silence : « Non, ce n'est point cela. »

Bernadette disait (Nevers - Espace Bernadette), 1864, n°42

## 31<sup>e</sup> Pèlerinage de réparation à N.D. de l'Aubépine Sare-Aïnoha

### Samedi 5 avril

9h00 : Bénédiction dans l'église de Sare

9h15 : Départ (environ 10 km)

14h00 : arrivée à Aïnoha

14h15 : Chemin de Croix

16h30 : Messe solennelle dans l'église d'Aïnoha

18h00 : Fin du Pèlerinage

100<sup>e</sup> anniversaire de l'encyclique Quas Primas

## Dates à retenir à la Maison Saint-Ignace et à Pau :

### A Lourdes, à la Maison Saint-Ignace

- Mardi 11 mars : 20h00 : Conférence diaporama sur *les reliques de la Passion du Christ*.
- Récollecion de carême : Dimanche 23 mars : 15h30, conférence ; confessions ; Vêpres et Salut. Thème : *Année jubilaire, année de miséricorde*.
- Vendredis de Carême, Chemin de Croix aux Espélugues à 15h00.
- Déjeuner au Prieuré le **samedi 26 avril** pour ceux qui veulent aider à l'apostolat. 12h00 : Repas et Présentation par M. l'abbé Verdet. S'inscrire auprès de Mme Boiserie.

Réunions du Tiers-Ordre de la FSSPX à Etcharry :  
Samedi 3 mai (10h00-16h00)

Confirmations le samedi 29 mars à Saint-Macaire

### A Pau, chapelle Saint-Maurice

- Samedi 1<sup>er</sup> mars : Conférence par M. l'abbé Verdet, après la messe de 8h30 : *Année jubilaire, année de miséricorde. Journée de travaux à la chapelle.*
  - Samedi 22 mars : Journée de travaux à la chapelle.
  - Vendredi 4 avril : Après la messe de 18h30, Conférence par M. l'abbé Verdet : *Les reliques de la Passion du Christ.*
- Messes lors des grandes fêtes de ce trimestre :
- ◆ Mercredi 5 mars : Cendres. Mercredi 19 mars : Fête de saint Joseph. Mardi 25 mars : Fête de l'Annonciation.
  - ◆ **Semaine Sainte : Voir les annonces page 11.**

Cercle M.C.F. à Tarbes : M. Delaporte  
Dimanche 16 mars : A Lourdes et à Pau,  
vente de vin pour le pèlerinage de Pentecôte



Prieuré Sainte-Bernadette  
20, Chemin de l'Arrouza  
65100 LOURDES

☎ 05.62.92.57.60 (faire le 2) Courriel : 65p.lourdes@fsspx.fr  
Pour joindre les Petites Servantes : ☎ 05.62.92.57.60 (faire le 1)

## Chapelle Saint-Maurice

3 - 5 rue Jean Jaurès  
64000 PAU

(Contacts des prêtres à Lourdes)

